

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal

8 février 2021

## 1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 35

### 1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent			
Marianne Utiger	Seraphima Tikhomirova			
Marie-France D'Haïti	Sabrina Pozzi			
Delphine Coppé				
Sami Tannoury				
El Mustapha Jaouhar				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
	Sofie Dessalles	Loana Bonerandi	Julie Martel	Stéphanie Dubuc

Parent : Pierre-Jules Tremblay

### 1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

## 2. Lecture et adoption

### 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 8 février 2021

CÉ 8 février 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par Mme Marie-France D'Haïti que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
-------------------	--

### 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 8 décembre 2020

CÉ 8 février 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par Mme Delphine Coppé que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
-------------------	---

### 3. Parole au public

M. Pierre-Jules Tremblay se questionnait sur la qualité de l'air dans la classe AIDA, particulièrement celle dans l'ancienne partie du bâtiment où il n'y a pas de ventilation mécanique. Il a acheté un capteur de CO<sub>2</sub> portatif de bonne qualité qui s'autocalibre par rapport à la température. Le capteur a été placé d'abord dans la classe de Miss Lucille située dans l'ancienne partie du bâtiment où des mesures ont été prises en continu pendant 4 jours, puis dans la classe de Mme Valérie.

M. Tremblay a présenté les résultats des mesures au CÉ. Ceux-ci montrent qu'il y a un problème de ventilation dans la classe de Miss Lucille.

La valeur cible pour la concentration en CO<sub>2</sub> est de 1000 ppm. Dans la classe de Mme Valérie, située dans la nouvelle partie, la concentration est généralement sous ce seuil. Toutefois dans la classe de Miss Lucille les valeurs ont augmenté très rapidement après l'arrivée des élèves. Dans certains cas Miss Lucille a apporté des mesures correctives en ouvrant les fenêtres. Néanmoins, les valeurs sont montées jusqu'à 3400 ppm de CO<sub>2</sub>.

Selon M. Tremblay, ces mesures indiquent qu'il y a au maximum un changement d'air à l'heure dans la classe alors qu'un minimum de 3 est requis et en moyenne on vise plutôt 4 à 5. Il suggère les solutions possibles suivantes :

- Apport d'air frais via une unité portative de filtration dans la classe, qui prend de l'air frais à l'extérieur (nécessite un tuyau qui communique vers l'extérieur et l'unité elle-même qui comprend un filtre pour enlever les poussières extérieures et un ventilateur).
- Installation d'un purificateur d'air
- Capteur portatif dans la classe pour gérer l'ouverture des fenêtres.

Le CSSDM a fait des mesures dans la classe de Mme Sabrina Pozzi également dans l'ancienne partie du bâtiment. La méthodologie utilisée par le CSSDM est de prendre une mesure avant le début du cours, une pendant le cours et une troisième 20 minutes après avoir ouvert les fenêtres. Les deux premières mesures étaient sous 1000 ppm de CO<sub>2</sub> toutefois les fenêtres étaient ouvertes à 75% tandis que la 3<sup>e</sup> mesure donnait une valeur de 1440 ppm de CO<sub>2</sub> pour une ouverture de fenêtre de 25%. Mme Pozzi a aussi indiqué que les mesures ont été prises lors d'une journée où il ne faisait pas très froid (ce qui est confirmé par le rapport du CSSDM qui indique une température extérieure de -3°C) et que la classe est exposée au sud. De plus, M. Tremblay nous fait remarquer que 3 mesures ne permettent pas d'indiquer la forme de la courbe.

Mme Parent a transmis l'information reçue de M. Tremblay aux ressources matérielles du CSSDM. Ils vont venir refaire des tests au cours de la semaine. Ils vont également laisser une sonde en place qui mesurera le CO<sub>2</sub> en continu et un registre d'ouverture et de fermeture des portes et fenêtres.

M. Luu suggère de faire des mesures dans toutes les classes de l'ancienne partie en continu. Mme Parent va envoyer un courriel au responsable du CSSDM pour faire cette suggestion. Il suggère aussi que le CSSDM partage sa méthodologie de mesure.

Mme Seraphima Tikhomirova fait remarquer que la présentation de M. Tremblay permet de conscientiser davantage les enseignants face à la nécessité d'ouvrir les fenêtres.

Mme Marie-France D'Haïti a demandé à M. Tremblay s'il serait prêt à faire sa présentation au comité de parents du CSSDM ce qu'il a accepté.

Il a été convenu que Mme Parent ferait un suivi sur la ventilation auprès du CÉ avant la prochaine rencontre du CÉ.

## 4. Rapport de la direction

### 4.1 Présentation du Budget

Fonds 1, 4 et 9 :

- Un déficit de 7 600 \$ en dépenses non salariales pour l'entretien ménager est prévu en raison du COVID
- Dans le Fonds 4, le surplus de 17 000 \$ de l'année passée est apparu dans le budget.
- Dans le Fonds 9, un surplus de 25 000 \$ pour la surveillance de dîner est prévu et pourra être utilisé pour éponger une partie du déficit du service de garde.
- Il y a un léger surplus pour la vente des cahiers en raison de la ristourne de Monet

Une augmentation des frais de salaires de 96 000 \$ est prévu par rapport au budget pour le Service de garde pour les raisons suivantes :

- 2 éducateurs sont exemptés en raison de la COVID. L'école doit les payer et payer leurs remplaçants.
- 3 journées pédagogiques ont été ajoutées
- Ajout d'un poste de désinfection

De plus, une baisse de revenus de 41 000 \$ est prévue entre autres en raison de l'ajout des jours à la maison avant et après le congé de Noël. L'école doit payer les éducateurs même s'il n'y a pas de revenus venant des parents.

Mesures spéciales :

- La mesure « Aide alimentaire » est utilisée pour les collations du service de garde et des classes accueil.
- La mesure « À l'école on bouge » comprend un budget de 40 000 \$ pour libérer des enseignants ou acheter du matériel.
- Pour la mesure « Aide aux parents », les démarches avancent avec les ergothérapeutes.
- La mesure « Seuil minimum » sert à payer les salaires des spécialistes.
- Pour la mesure « Ajout spécialiste au préscolaire » : Aucune possibilité d'ajout de temps de spécialiste n'a été trouvé à l'intérieur de l'école. Mme Parent regarde maintenant au niveau de la psychomotricité ou de l'ergothérapie.
- La mesure « Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires » a servi à l'achat de matériel de jeu pour les classes pour éviter le mélange des jeux entre les bulles.
- Dans le cadre de la mesure « Formation usage pédagogique des technologies », Mme Azira suit les formations puis les transmet à l'équipe école lors de leurs réunions.
- L'achat de livres pour dépenser le budget de la mesure « Lecture à l'école » sera fait bientôt.
- Le budget de la mesure « Livres littérature jeunesse », destinée au premier cycle, sera cette année utilisé par les classes de 1ère année.
- Le budget « Classes combinées » sert aux enseignants des classes combinées.
- La mesure « Insertion des enseignants » sert au parrainage de nouveaux enseignants.
- Pour le budget « Sorties scolaires et culturelles », le Ministère vient tout juste d'accepter des événements virtuels. Il existe un catalogue pour ce type d'événement qui a été distribué aux enseignants.
- L'utilisation du budget « École inspirante » n'a pas encore été décidée.
- Il y a un budget pour la libération des enseignants pour rédiger les plans d'interventions (« PIA libération ») mais l'école a du mal à combler les libérations en raison du manque de suppléants. Les enseignants voudraient rédiger la 2e partie des plans d'intervention mais ils sont en retard.
- La mesure « Adaptation scolaire technologie de l'information EHDAA » ne couvre que 2 ordinateurs.

- La mesure « Acquisition combo numérique » a été utilisée pour acheter des ordinateurs et des ipad.

Fonds 1 contrôlé centralement :

- Le budget « CLP - comité local de perfectionnement » permet de payer les suppléants lors de formations externes des enseignants. Il ne sera pas dépensé cette année puisque les formations de jour ne sont plus permises en raison du manque de personnel.
- Il n'y a pas de budget pré-établi pour les remplacements d'urgence (lorsqu'un enseignant doit en remplacer un autre durant sa période libre en raison d'absence de suppléant) mais le montant dépensé est remboursé par le Centre de services scolaires.

#### 4.2 Rapport et résolution mesures dédiées

Le rapport sur les mesures dédiées et protégées indique les budgets alloués à l'école pour les différentes mesures selon les dossiers du Ministère. Une résolution doit être signée par le CÉ pour confirmer le montant reçu dans le cadre de ces mesures.

La résolution doit être signée par le président et la secrétaire du CÉ avant le 15 février.

#### 4.3 PTRDI et travaux

L'architecte a contacté Mme Parent pour lui indiquer que la réunion de démarrage de projet aura lieu en mars.

Le remplacement de la chaudière et de la cheminée sont urgents et seront effectués cet été.

#### 4.4 Suivi COVID

- Quand c'est l'enseignant qui est atteint de la COVID, la classe n'est pas fermée, le port du masque étant considéré efficace pour empêcher la transmission.
- Aujourd'hui un cas positif a été déclaré dans une classe qui a été fermée de façon préventive.
- La lettre n'est plus envoyée aux parents de l'Annexe si le cas est au Pavillon Principal et vice versa.
- Quand un membre d'une famille attend un résultat, toute la famille doit rester à la maison.
- Il y a eu 13 cas depuis le début de l'année, comparé à trois fois plus dans d'autres écoles.
- À l'Annexe il a été constaté par un parent qu'il n'y a pas d'espacement entre les élèves dans le corridor extérieur du côté sud de l'école. Mme Sabrina Pozzi assure au CÉ que les élèves restent en groupe classe lorsqu'ils passent à cet endroit et que les groupes sont distancés entre eux. Les élèves sont davantage mélangés le matin car arrivent un par un.
- Le problème de retards le matin s'améliore.

#### 4.5 Critères de sélection d'une direction d'école

Il s'agit d'un document qui est à remplir chaque année. Mme Parent a repris les critères qui étaient dans le document d'il y a deux ans. Il a été convenu que M. Luu enverrait aux membres du CÉ la liste exhaustive des critères obtenue lors d'années précédentes et qu'à la lumière de ceux-ci, les membres pourraient indiquer à M. Luu s'ils veulent ajouter des critères à ceux déjà indiqués.

#### 4.6 Approbation des activités et sorties éducatives

Aucune activité à approuver.

## **5 Parole aux membres**

### **5.1 Processus de sélection programme AIDA**

- À chaque année il y a des questions de parents sur le processus de sélection. Mme Parent prévoit établir des balises et mettre le processus sur papier d'ici la prochaine sélection en novembre 2021 pour que ce soit clair pour les parents.
- À chaque année, 48 à 50 élèves sont acceptés. Environ 100 demandes sont généralement reçues (l'an dernier 120, cette année 96). Cette année 18 élèves de l'école Ahuntsic ont été acceptés sur le total de 50 élèves. À chaque année il y en a environ 15 et l'école peut accepter des élèves moins bien classés de l'école Ahuntsic pour accommoder son organisation scolaire (balancer les groupes) mais cela n'a pas été nécessaire cette année.

### **5.2 Rapport de la déléguée du Comité de parents du CSSDM**

La dernière rencontre du CP a été annulée donc aucune information à rapporter.

### **5.3 Rapport de la représentante du service de garde**

Absente – aucune information à transmettre.

### **5.4 Rapport de l'OPP**

En raison des contraintes reliées à la COVID, l'OPP est peu actif cette année.

### **5.5 Rapport de la Fondation**

Une nouvelle campagne de financement avec des produits de l'érable sera lancée bientôt.

**6. Levée de l'assemblée à 20 h 05 proposée par Mme Seraphima Tikhomirova, appuyée par Mme Marie-France D'Haïti et approuvée à l'unanimité.**

---

Marianne Utiger, secrétaire